



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **29 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4225

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Opération Lyon Part-Dieu - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Secteur Béraudier
- Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise
d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 31 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Cachard, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhlich, Vaganay, Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Burillon (pouvoir à M. Denis), Burricand (pouvoir à M. Millet), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Charmot (pouvoir à Mme de Malliard), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à M. Huguet), Mme Iehl, MM. Lebuhotel (pouvoir à Mme Gailliout), Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), Servien (pouvoir à Mme Giraud), M. Sturla (pouvoir à M. Sannino), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Collomb, Genin, Mmes Hobert, Michonneau, Piantoni.

Conseil du 29 janvier 2020**Délibération n° 2020-4225**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Opération Lyon Part-Dieu - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Secteur Béraudier - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Lyon Part-Dieu fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

Par délibération du Conseil n° 2015-0917 du 10 décembre 2015, la Métropole de Lyon a approuvé la création de la ZAC Part-Dieu Ouest ainsi que le traité de concession entre la Métropole et la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu, aménageur.

La Métropole est l'opérateur foncier de référence pour la réalisation de l'opération d'aménagement prévue au traité de concession : elle procède, soit à l'amiable, soit par voie de préemption, soit par voie d'expropriation, aux acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du programme prévisionnel des équipements publics et au programme global des constructions de l'opération. Elle cède ensuite à l'aménageur les biens ainsi acquis, à l'exception des emprises nécessaires à la réalisation des équipements publics de voirie et de superstructure, qu'elle mettra à disposition de l'aménageur, à charge pour ce dernier de réaliser l'ensemble des opérations prévues au présent traité.

Intervention foncière nécessaire à la réalisation du projet :

- les priorités d'intervention foncière 2014-2020 visaient à permettre les réaménagements de la place Béraudier en lien avec le projet du pôle d'échanges multimodal (PEM) Part-Dieu et le projet To Lyon. Ce projet a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP) lancée le 28 septembre 2017.

Une individualisation partielle d'autorisation de programme avait été votée par délibération du Conseil n° 2016-1253 du 30 mai 2016, d'un montant de 15 M€ pour procéder aux acquisitions des biens impactés par les aménagements de la 1^{ère} tranche du PEM et de la place Béraudier et de réaliser les évictions commerciales nécessaires des fonds de commerce qui y sont implantés.

Afin de finaliser les acquisitions et évictions commerciales en 2020, une individualisation complémentaire d'autorisation de programme est sollicitée, pour un montant de 1 515 000 €.

L'ensemble de ces biens seront ensuite cédés entre 2021 et 2022 à la SPL Part-Dieu, aménageur de la ZAC Part-Dieu Ouest. En effet, ces biens sont concernés par la tranche 2 d'aménagement du PEM, dont les travaux débuteront en 2022 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite des acquisitions foncières des biens immobiliers impactés par la 1^{ère} tranche des aménagements futurs du PEM Part-Dieu, situés côté nord de la place Béraudier à Lyon 3°.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P06 - Aménagements urbains, pour un montant de 1 515 000 € en dépenses, à la charge du budget principal selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 470 000 € en 2020,
- 45 000 € en 2021,

sur l'opération n° OP06O5085.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 16 515 000 €.

3° Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2020 et 2021 - chapitre 21.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 31 janvier 2020.

.